



Règlement Enduro 2026

SUIVI DES RÉVISIONS

Version	Date	Auteur	Remarques
2025	14.11.2024	CEN	-
2026	11.12.2025	D. Abbé	Projet
2026	31.12.2025	C. Cattin	Relecture / Corrections / Mise en page
2026	10.01.2026	CEN	Validation

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	QU'EST-CE QUE SWISS MOTO ?	3
3	LICENCES.....	4
4	GENERALITES.....	7
5	INSCRIPTION AUX MANIFESTATIONS A L'ÉTRANGER (HORS CHAMPIONAT SUISSE)	8
6	MACHINES.....	8
7	MESURES DE PROTECTION.....	8
8	PUBLICITÉ	9
9	CONTROLES PRÉLIMINAIRES.....	9
10	AUTRES MODALITÉS	10
11.	PARC FERMÉ	11
12.	PREPARATIFS DE DÉPART	11
13.	PARCOURS	12
14.	SECTIONS IMPRATICABLES.....	12
13.	TEST SPECIAL	12
14.	CONTRÔLES HORAIRES.....	13
15.	RAVITAILLEMENT	14
18.	ABANDON	16
19.	DISCIPLINE DE CONDUITE	16
20.	CLASSEMENT	16
21.	PRIX	16
22.	LISTE DES PÉNALITÉS.....	17
23.	MOTIFS D'EXCLUSION	17
24.	CONTRÔLES	18
25.	ACCIDENTS	18
26.	RESERVES	18
27.	DROIT DE RÉCLAMATION (PROTÊT) ET D'APPEL, SANCTIONS.....	18
28.	EXCUSES POUR NON-PARTICIPATION.....	19
29.	INFORMATIONS OFFICIELLES	19
30.	CHAMPIONNAT SUISSE	19
31.	CODE DE CONDUITE.....	22
32.	ANNEXES 2026.....	22
A)	SIX DAYS / ISDE	23
B)	WOMEN CUP	25
C)	VINTAGE CUP	26
D)	SWISS-ENDURO CADET CUP 2026.....	29
E)	SWISS-ENDURO-PROMO-CUP	31

1 INTRODUCTION

1.1 Buts du document

Ce règlement a pour but d'informer clairement les pilotes du championnat suisse d'enduro des conditions cadres du championnat afin de créer des conditions homogènes pour les pilotes et donc de créer des conditions favorables pour le championnat suisse d'Enduro.

1.2 Champs d'application

Ce règlement est valable pour toutes les épreuves du championnat suisse d'enduro et pour tous les pilotes y participants. Les accompagnateurs des pilotes sont tenus de connaître et de respecter (pour ce qui les concerne) le présent règlement. Ce règlement peut également s'appliquer aux courses régionales ou nationales en Suisse hors championnat suisse d'enduro, ceci pour autant que ces épreuves soient avec un classement et qu'elles soient annoncées officiellement à Swiss Moto.

1.3 Changement des directives

Les demandes de changement des présentes directives sont à adresser **au plus tard à fin octobre** par courriel au président de la Commission Enduro (CEN). Les demandes seront traitées durant les réunions de la CEN. La mise en œuvre des changements a lieu à la fin du championnat pour la saison suivante.

1.4 Complément des présentes directives

Les documents suivants (disponibles sur <https://www.swissmoto.org/fr/motorsport/enduro/reglement>) sont complémentaires aux présentes directives.

- Swiss Sport Integrity Anti-Doping;
- Directives environnementales ;
- Code Sportif Swiss Moto ;
- Code disciplinaire et d'arbitrage Swiss Moto ;
- Swiss Moto Corporate Identity.

Le pilote est tenu de connaître également le contenu de ces documents :

1.5 Assurance contre le vol de moto

A partir de 2024, Swiss Moto offre la possibilité de conclure une assurance vol pour les motos non immatriculées, directement sur <https://swissmoto.org>.

1.6 Divers

Les jours mentionnés dans le présent document sont (sauf indication contraire spécifique) des jours du calendrier.

En cas de divergence entre la version française et la version allemande du présent règlement, c'est la version française qui fait foi.

2 QU'EST-CE QUE SWISS MOTO ?

Swiss Moto est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (FIM Europe) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de « champion/ne suisse ».

Le sport motocycliste est régi par la réglementation internationale de la FIM et de la FIM Europe et la réglementation de Swiss Moto. Swiss Moto contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

2.1 Licences

La délivrance des licences (coureurs, passagers, représentants officiels et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.

2.2 Organisation

L'approbation et la réalisation de manifestations sportives par les clubs de Swiss Moto ou tout autre organisme autorisé et offrant les garanties de sécurité exigées.

2.3 Homologation

L'homologation des courses, épreuves, traitement des protêts, confirmation et publication des résultats et des records.

2.4 Organisation interne de Swiss Moto

L'administration et la direction générale Swiss Moto sont confiées à un comité central (CC) dont :

COMITÉ CENTRAL (ZV) RESSORT SPORT

<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Mobile</i>	<i>E-mail</i>
CEO / Chef des sports Elite ENZ Rolf	Allmendstrasse 26 4658 Däniken SO		rolf.enz@swissmoto.org
Chef des sports de masse BICHSEL Martin	Gartenstrasse 3 3176 Neuenegg BE		martin.bichsel@swissmoto.org
Médecin Swiss Moto Dr. med BEHNCKE.Jan	Aegertenstr. 23 4923 Wynau	078 666 86 70	behnckejan@gmail.com

2.5 Commissions sportives

Les différentes commissions ont été créées afin de soutenir le comité central dans sa fonction.

Elles traitent des questions spécifiques de leur discipline et soumettent leurs travaux et décisions au comité central qui acceptera ou refusera ces décisions.

Pour la discipline de l'enduro, la Commission Enduro (CEN) est responsable.

COMMISSION ENDURO (CEN)

<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Mobile</i>	<i>E-mail</i>
Président ABBÉ Daniel	Nant d'Avril 26 1214 Vernier	079 639 49 17	parqda@bluewin.ch
Vice-président VON BURG Björn	Höngerstrasse 683 4712 Laupersdorf	079 647 73 12	bjoern.vonburg@huelsenfavrik.ch
Membre CATTIN Corinne		076 398 97 57	corinnecattin@gmail.com
Membre BERNARD Christophe		079 255 37 39	christophe.bernard1170@gmail.com
Commissaire sportif SCHILLACI Alfio		079 543 98 16	alfio@schillaci.ch

3 LICENCES

3.1 Conditions d'obtention et procédure

Pour obtenir une licence, tu dois remplir les conditions suivantes :

- Être membre de Swiss Moto, soit en faisant partie d'un des clubs affiliés, soit en étant membre individuel (membre direct) ;

- Être en possession d'une couverture assurance accident (LAA) et frais d'hospitalisation – guérison (copie), ainsi que d'une couverture pour frais de rapatriement (copie) ;
- Pour les pilotes qui demandent une licence INTER, un certificat médical doit être joint à la demande ;
- Pour les pilotes qui demandent une licence NATIONALE, fournir simplement une déclaration personnelle sur l'honneur attestant qu'ils sont en bonne santé ;
- Fournir une copie du passeport ou de la carte d'identité ou une autorisation d'établissement valable ;
- Si le pilote n'a pas la nationalité suisse, présenter une autorisation de la fédération concernée pour pouvoir délivrer la licence (Quitus) ;
- Afin d'obtenir la licence, être en règle avec Swiss Moto sur le plan administratif (pas d'amendes en cours, de factures, de documents douaniers non régularisés, etc.) est une condition sine qua non.
- Remplir les différentes conditions liées à l'âge.
- Faire une demande de licence Swiss Moto sur la plateforme « Racemanager ». Visitez le site : <https://racemanager.io>.

Si une licence doit être traitée spécialement hors du délai d'émission normal, CHF 50.00 de frais supplémentaires seront facturés.

La licence est valable du 1er janvier au 31 décembre. Les licences demandées hors délais sont valables à partir de la date d'émission.

3.2 Licences disponibles

Swiss Moto délivre les licences suivantes :

a)	Swiss Moto	Inter Open	CHF 440.-/600.-
b)	Swiss Moto	Inter Junior -25	CHF 440.-
c)	Swiss Moto	National Open	CHF 280.-/440.-
d)	Swiss Moto	National Junior -25	CHF 280.-
e)	Swiss Moto	National Veteran	CHF 440.-
f)	Swiss Moto	International Veteran	CHF 600.-
g)	Swiss Moto	National Senior	CHF 440.-
h)	Swiss Moto	International Senior	CHF 600.-
i)	Swiss Moto	Cadet Cup	CHF 110.-
j)	Swiss Moto	Women Cup	CHF 440.-
k)	Swiss Moto	Promo Cup	CHF 180.-
l)	Swiss Moto	Vintage Cup	CHF 440.-
m)	FIM	WM / CM	*
n)	FIM EUROPE :	EM / CE	*
o)	Swiss Moto / FIM:	One Event	*

* Contacter Swiss Moto sur demande.

3.3 Catégories

Championnats Suisses

		Limites âges
-	International	Inter Junior -25
		Inter Open
-	National	National Junior -25
		National
		Senior
		Vétérans

Cup's (Coupes)

-	National	Women	dès 18 ans révolus
		National Cadet	dès 16 révolus à 18 ans (année des 18 ans comprise)
		National Promo	dès 18 ans révolus
		Vintage	Dès 18 ans révolus
		Promo Cup	Dès 18 ans révolus

IMPORTANT : Pour qu'un championnat puisse être organisé, une catégorie doit regrouper au moins 5 concurrents.

3.4 Licence Nationale

- La licence Nationale est disponible pour tous les pilotes ayant plus de 18 ans et répondant aux conditions définies dans le présent règlement ;
- Tout pilote qui effectue sa 1ère saison d'enduro se verra attribuer une licence Nationale.
- La CEN statue sur les éventuelles dérogations.

3.5 Licence Internationale

- La licence Internationale est obligatoirement délivrée à tout pilote ayant participé au championnat d'enduro de l'année écoulée et ayant obtenu le classement final suivant :

International : rang 1 à 15 ;
National : rang 1.

La CEN peut selon les circonstances accepter ou refuser des pilotes en catégorie Internationale.

3.6 Licences FIM EUROPE Championnat d'Europe et/ou FIM MONDE

La Commission Enduro statue sur l'attribution des licences FIM EUROPE et/ou FIM MONDE.

3.7 Licence Une Manifestation (One Event)

C'est laissé au choix des organisateurs d'accepter cette licence, lors des manifestations inscrites au calendrier de Swiss Moto, pour les catégories National et International. Valable pour une manifestation (avec une ou deux épreuves) au prix de CHF 70.- sur présentation de la carte de membre Swiss Moto, ou CHF 90.- sans carte Swiss Moto.

Une assurance décès de CHF 20'000.-, d'invalidité de CHF 80'000.-, ainsi qu'une perte de gain à partir du 31^{ème} jour est comprise dans la licence « Une Manifestation ».

Il est indispensable de présenter une attestation d'assurance accident non professionnel valable pour l'année en cours. Un certificat médical peut être demandé sur place (voir règlement particulier de la manifestation). La licence peut être obtenue sur place.

Conditions :

- Résidence officielle en Suisse ;
- Carte d'identité ;
- Pas de participation au classement annuel des championnats et coupes Swiss Moto ;
- Les pilotes étrangers doivent présenter un quitus de leur fédération.

3.8 Women-Cup

3.9 Dérogations

Toute demande d'exception ou de dérogation devra être faite par écrit, avec indication des motifs, lors de la demande de licence. Seule la Commission Enduro est compétente pour statuer.

3.10 Quelle licence pour quelle course ?

Avec une licence Nationale, Senior ou Vétéran, on peut participer à toutes les courses du calendrier Swiss Moto.

Avec une licence International FIM ou Senior Inter FIM, il est possible de participer à toutes les courses du calendrier Swiss Moto, ainsi qu'aux courses internationales publiées dans le calendrier FIM/FIM EUROPE, ou dans l'une de ses annexes, sous réserve d'éventuelles restrictions mentionnées au dos de la licence.

Avec une licence International FIM championnat du monde et FIM championnat d'Europe, la participation aux courses décrites ci-dessus et aux manches du championnat du monde ou d'Europe est possible. Les

participants aux manches CM seront sélectionnés par la FIM sur la base de leurs résultats réalisés en CM et CE.

Les détenteurs d'une licence Nationale Enduro, Motocross ou Trial ont la possibilité de participer à une course Enduro et/ou Moto cross et/ou Trial avec celle-ci. Ils concourront hors championnat et seront uniquement classés dans le classement de l'épreuve. Les catégories des licences seront respectées. Les détenteurs d'une licence Inter Enduro ou Motocross auront les mêmes possibilités dans les catégories correspondantes (Enduro Inter Open/ Motocross Swiss MX Masters et Enduro Inter Open/ Motocross Inter Swiss MX2).

4 GENERALITES

Les manifestations Enduro Swiss Moto seront organisées par des organisateurs répondant aux « Directives pour organisateurs de course d'Enduro ».

Les manifestations peuvent se dérouler sur un ou deux jours. Le but de ces manifestations est de tester la fiabilité des machines et l'habileté des conducteurs qui y participent. Ceux-ci doivent couvrir la distance complète selon les conditions prescrites.

La distance totale à courir ne devrait pas être inférieure à 120 km (Exception Enduro Sprint où la distance totale parcourue peut être inférieure) et ne devrait pas dépasser 250 km. Des contrôles de passage et horaire doivent être installés par tour, pour réguler la course.

4.1 Règlement particulier

Pour chaque épreuve un règlement particulier sera transmis par l'organisateur Suisse, et publié sur le site www.swissmoto.org/enduro. Ce document comprend les éléments suivants :

- a) Organisateur + représentant ;
- b) Date de la manifestation ;
- c) Lieu exact, voie d'accès à la manifestation ;
- d) Inscription, délai, finance ;
- e) Longueur du parcours, nombre de tours ;
- f) Classes et coureurs admis ;
- g) Programme complet de la journée ;
- h) Distribution des prix ;
- i) Officiels de Swiss Moto ;
- j) Nombre d'inscriptions maximum admises.

Les informations peuvent également être transmises sur le groupe WhatsApp « Swiss Moto Enduro ». Pour recevoir les informations complémentaires et importantes avant et pendant les courses, le pilote est responsable de s'inscrire lui-même via la page : <https://www.swissmoto.org/fr/motorsport/enduro>.

Swiss Moto décline toute responsabilité en cas d'utilisation de WhatsApp par des tiers. L'inscription au groupe WhatsApp de Swiss Moto se fait aux risques et périls des participants. Tout risque lié à l'utilisation de WhatsApp, y compris les aspects de protection des données et de sécurité, relève de la responsabilité de chaque pilote. Swiss Moto décline toute responsabilité pour les dommages ou les pertes qui pourraient en résulter.

4.2 Procédure d'inscription

Après publication du calendrier officiel des courses de l'année en cours sur le site Internet de Swiss Moto (<https://www.swissmoto.org/fr/dates-events>), les pilotes s'inscrivent aux courses sur le site Internet suivant : <https://racemanager.io/>.

Tout le processus d'inscription, y compris la confirmation d'inscription et le paiement, est géré par le site Race Manager. La CEN se tient à disposition pour tout complément d'information.

Inscription hors délai : Sauf exception, l'inscription hors délai n'est pas possible.

Numéro de départ : La publication des numéros de départ est faite par l'organisateur suisse et publiée sur le site www.swissmoto.org/enduro.

4.3 Coureurs étrangers (pour courses en Suisse)

Seuls les coureurs étrangers pouvant présenter une autorisation de sortie délivrée par leur fédération (autorisation à l'année ou individuelle pour la manifestation en question) sont autorisés à prendre le départ. Pour les manifestations nationales, l'autorisation de sortie est indispensable.

5 INSCRIPTION AUX MANIFESTATIONS A L'ÉTRANGER (HORS CHAMPIONAT SUISSE)

5.1 Bulletins d'engagement

Les bulletins d'engagement doivent être demandés à l'organisateur.

5.2 Acheminement des engagements

Les bulletins d'engagement de l'organisateur sont à retourner dûment remplis directement à l'organisateur, avec une copie de l'autorisation de départ à l'année. Les coureurs sans autorisation de départ à l'année (National et Vétéran) doivent demander une licence correspondante et une autorisation auprès du secrétariat Swiss Moto.

6 MACHINES

Les motocycles doivent correspondre aux critères de la loi routière et posséder l'homologation-type ainsi que l'immatriculation suisse.

6.1 Plaques à numéro, dimensions, formes et couleurs

Les motocycles doivent porter trois plaques à numéros, une de chaque côté de la roue arrière et une à l'avant sur la plaque phare. Elles doivent être fixées de manière à être visibles et ne doivent pas être masquées par une partie du motocycle ou par le pilote lorsqu'il se trouve en position de conduite.

Les plaques doivent être de forme elliptique ou rectangulaire et de dimensions suffisantes pour recevoir les numéros réglementaires.

Inter	Fond rouge	Chiffres blancs
National	Fond vert	Chiffres blancs
National sénior	Fond vert	Chiffres blancs
National vétéran	Fond noir	Chiffres blancs
Promo Cup	Fond vert	Chiffres blancs
Féminines	En fonction de la catégorie	Chiffres roses

7 MESURES DE PROTECTION

7.1 Casques

Les casques doivent être conformes à la norme de contrôle **ECE 22.05 et ECE 22.06 pour participer au championnat 2026.**

Pour participer à des courses de championnat du monde FIM, seuls les casques homologués par la FIM réf. FRHPhe-02-2023-Off-Road sont autorisés pour 2026.

Casques non acceptés : Les casques ouverts (JET) sont interdits, sauf durant les courses X-TREM.

État des casques : Les casques seront inspectés lors de chaque contrôle des machines. Les casques inadaptés seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation.

7.2 Protections dorsale, pectorale et lunettes

- Protection dorsale : conforme à la norme EN 1621-2 ;
- Protection pectorale : conforme à la norme EN 1621-3 ou 14021 ;
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : conforme à la norme EN 14021 et 1621-2/3 ;
- Si port d'un gilet gonflable : conforme à la norme EN 1621-4.
- Lunettes : les tears-off sont interdits.

8 PUBLICITÉ

8.1 Directives FIM

La publicité peut être placée sur le vêtement du coureur, sur la machine et sur le casque en tenant compte des recommandations des fabricants de casques.

Nous rappelons que la publicité pour l'alcool et le tabac sont interdites.

8.2 Autocollants Swiss Moto

Avec la licence, nous remettons à nos coureurs des autocollants Swiss Moto qui devront être collés et visibles sur leurs motos. Ce moyen publicitaire contribue à faire connaître la Swiss Moto qui, avec un effectif plus important, pourrait mieux soutenir les coureurs.

Emplacement/proportion et type de logo admis (identité de la marque sous:

https://www.swissmoto.org/fileadmin/user_upload/Corporate_Identity/Swiss_Moto_Logomanual_F.pdf).



9 CONTROLES PRÉLIMINAIRES

9.1 Contrôle administratif

Il s'agit du premier contrôle qui comporte :

- Permis de conduire (également pour les étrangers), valable pour la catégorie correspondante ;
- Permis de circulation valide ;
- Licence de coureur (impression de Racemanager avec N° de licence) et autorisation de départ pour étrangers ;
- Conformité des indications sur le bulletin d'engagement.

Le coureur se présente personnellement, sans machine, avec ou sans équipement. Le contrôle administratif terminé, le coureur peut ainsi se rendre au contrôle technique.

9.2 Contrôle technique

Le coureur se présente personnellement au contrôle technique avec :

- Permis de circulation valide ;
- Machine ;
- Sa protection dorsale et son casque.

Les contrôles techniques suivants peuvent être effectués.

Le feu de stop, le tachymètre, ainsi que tous les autres dispositifs exigés par la loi sont obligatoires et doivent être en état de marche. Le numéro du cadre doit correspondre au numéro indiqué sur le permis de circulation, et il doit être obligatoirement frappé sur le cadre (plaquette rivée ou pointée par soudure : **interdite**).

9.3 La plaque d'immatriculation

Sauf avis contraire dans le règlement particulier, le N° d'immatriculation de la machine doit être fixé solidement sur le garde-boue arrière (non écrit à la main directement sur le garde-boue), ou une copie fidèle à l'originale de la plaque d'immatriculation peut être en matière souple, non-coupante et ne doit pas dépasser la largeur du garde-boue arrière.

9.4 Mesure du bruit

Des contrôles du bruit peuvent avoir lieu comme suit : à 2 mètres de distance, le niveau sonore devra respecter la limite de 109 dB (+ 2 dB/ de tolérance) = 111 dB).

9.5 Pneus

Pour les épreuves empruntant des voies ouvertes à la circulation, seuls les pneus disponibles normalement dans le commerce de détail et homologués pour rouler sur les voies publiques sont autorisés. Ils doivent figurer dans le catalogue des fabricants de pneus ou sur les listes de spécification à destination du grand public. Ils doivent être fabriqués en conformité avec les exigences de l'Organisation Technique Européenne du Pneumatique et de la jante (ETRTO) pour ce qui est des catégories de charge et de vitesse et avoir une description d'utilisation de 45 M.

Les pneus doivent avoir une marque « E » et/ou « M/C » et/ou une approbation DOT (Département Of Transport, Département Américains des transports), et le numéro DOT doit être moulé sur le flanc du pneu.

La spécification de la bande de roulement du pneu arrière est la suivante : profondeur du profil mesurée à angle droit à la surface du pneu (tous les blocs de la bande de roulement doivent s'étendre jusqu'à la surface du pneu : maximum 13 mm).

9.6 Marquages

Certaines pièces (voir tableau ci-dessous) seront marquées par touches de peinture avec numéros inscrits à l'intérieur, afin qu'elles ne puissent pas être changées au cours de l'épreuve :

Pièces	Nombre de marques	Emplacement
Cadre	1	tête à droite
Roue avant	1	prolongement de la valve
Roue arrière	1	au centre du moyeu
Moteur	1	sur le carter moteur droit
Echappement	1	sur le silencieux

Si l'organisateur ne procède pas au marquage de ces pièces, l'interdiction de les remplacer demeure sous peine d'exclusion.

Ne seront pas admises les motos qui :

- Ne correspondent pas aux exigences mentionnées ci-dessus ;
- Représentent une sorte de danger suite à leur construction, leur état, à des défauts graves ou qui ne sont pas conduisibles d'une manière parfaite.

10 AUTRES MODALITÉS

10.1 Essence

L'utilisation de l'essence sans plomb est obligatoire.

10.2 Contrôle de l'éclairage

Au moment du départ, le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage a lieu . Le branchement du circuit d'éclairage ne peut être effectué que sur le primaire de l'allumage. L'éclairage avant et arrière devra fonctionner simultanément à l'aide de l'énergie fournie par le moteur ou une batterie prévue par le constructeur. Puissance minimum : 25 watts. Tout concurrent dont la lumière ne fonctionne pas doit l'avoir réparée au plus tard dans les 15 minutes après avoir satisfait à la procédure de départ.

Si l'éclairage n'est pas réparé dans les 15 minutes après le départ, la sanction prévue par le code sportif pouvant aller jusqu'à la disqualification sera appliquée.

10.2. Horaire de la manifestation

Selon règlement particulier de l'organisateur.

10.3 Repos

Entre 23 heures et 6 heures, on observera un temps de repos et de silence dans les paddocks. L'emploi de génératrices pendant ces heures est interdit.

11. PARC FERMÉ

Si un parc fermé est organisé, l'accès au parc fermé est totalement interdit à l'exception des membres du jury, du directeur de course et du commissaire sportif. Le coureur n'a accès que pour l'entrée et la sortie de sa machine ce qui doit se faire moteur arrêté. Toute entrée supplémentaire sera pénalisée avec 60 points. Après le contrôle préliminaire, les machines doivent être mises au parc fermé. Un système antivol est nécessaire (cadenas).

Sont interdits au parc fermé :

- Le ravitaillement et les réparations de la machine (violation de cette règle = exclusion) ;
- Toucher une autre machine (exclusion) ;
- Démarrer le moteur (exclusion) ;
- Toucher sa propre machine (exclusion) ;
- Fumer (exclusion) ;
- Mettre des bâches ou des protections sur les machines dans le parc fermé.

12. PREPARATIFS DE DÉPART

Les coureurs pourront pénétrer dans le parc fermé, cinq minutes avant l'heure prévue pour leur départ, dans le seul but de déplacer leur motocycle en le poussant vers la sortie du parc fermé et de se rendre dans la zone de départ. La zone de départ est contiguë au parc fermé et aucun travail ou ravitaillement ne peut y être effectué. La zone de départ est considérée comme le parc fermé et les mêmes sanctions y sont applicables. Dans toute la zone parc et départ, le déplacement des machines doit se faire moteur arrêté.

Au début de chaque journée, les coureurs devront se présenter sur la ligne de départ et recevront le signal de départ à l'heure exacte qui est prévue pour chacun d'entre eux. Dans la minute qui suit le signal de départ, le coureur doit mettre son moteur en marche et traverser une autre ligne située à 20 mètres, avec le moteur en marche.

Si un coureur n'est pas sur la ligne de départ lorsque le signal de départ est donné, il ne subira aucune pénalité, à condition d'amener sa moto à la ligne de départ, de la mettre en marche, et de traverser la ligne de départ dans la minute qui suit le moment où le signal de départ lui a été donné.

Les coureurs qui arrivent plus d'une minute en retard sur la ligne de départ seront pénalisés d'une minute par minute de retard entamée. La minute dans laquelle les coureurs arrivent sur la ligne de départ sera considérée comme nouveau temps de départ et, avant que cette minute n'expire, ils devront refaire la procédure de départ stipulée plus haut. Les coureurs qui arrivent avec plus de 15 minutes de retard seront classés comme s'étant retirés et ne pourront pas prendre le départ.

Tous les motocycles doivent être mis en marche au moyen du kick ou de tout autre dispositif de démarrage, soit électrique soit mécanique. Cette manœuvre ne doit pas exiger la rotation de la roue motrice.

Si le moteur s'arrête avant que le motocycle n'ait franchi la deuxième ligne de départ à 20 mètres, le coureur doit le remettre en marche et passer cette deuxième ligne, ceci pour ne pas être pénalisé. Un coureur qui ne traverse pas la ligne de départ à 20 mètres avec le moteur en marche dans la minute qui suit le signal de départ sera pénalisé de 10 secondes.

Un pilote qui aura été pénalisé pour ne pas avoir mis en marche son moteur et traverser la ligne de départ dans la minute accordée pourra mettre son moteur en marche de la façon qu'il le désire, mais il devra le faire après la ligne des 20 mètres.

Chaque moto doit être démarrée sur la ligne de départ avec son pilote installé sur sa moto. Le coureur qui n'aura pas dépassé, avec sa moto et par la force du moteur, la deuxième ligne de départ se trouvant à 20 mètres dans la minute qui suit son heure de départ n'aura pas réussi le test de départ et sera pénalisé de 10 points. Il pourra alors démarrer sa moto n'importe comment (mais sans aide extérieure) et en dehors de la ligne des 20 mètres.

13. PARCOURS

Le parcours se distinguant entre les contrôles, le nombre et la situation des contrôles horaires (CH), des contrôles de ravitaillement (CR) ainsi que le caractère de la piste doivent être mentionnés dans le règlement particulier ou portés à la connaissance des participants assez tôt, mais au plus tard lors du contrôle administratif.

Dans la zone de départ chaque participant pourra recevoir une feuille de route sur laquelle sera mentionnée la première heure de départ. Lors du changement de la carte, l'heure d'arrivée et la nouvelle heure de départ sont à indiquer.

Le parcours doit être parfaitement signalisé. Des exemples de flèches utilisées doivent se trouver dans la zone de départ. La surveillance du parcours sera effectuée par des marshalls désignés par l'organisateur. Ceux-ci seront signalés par des dossards. Les coureurs qui quitteront le parcours, même celui du test spécial, seront exclus à moins qu'ils reprennent le parcours où ils l'ont quitté. Au cours de l'épreuve, le coureur doit respecter la loi de la circulation routière. L'organisateur a le droit de surveiller certaines zones. Il est interdit d'avancer avec la force du moteur contre le sens de la course. Les motos qui ne correspondent plus à la LCR au cours de l'épreuve seront exclues à moins qu'elles réussissent à réparer le dommage avant le début du prochain tour.

14. SECTIONS IMPRATICABLES

Si, durant l'épreuve, le directeur de course constate qu'une section est devenue impraticable ou que ses conditions sont telles qu'elle ne peut être franchie sans aide par les conducteurs, il peut, avec la permission du jury, faire éviter la section concernée jusqu'au prochain contrôle horaire en dehors du concours et effectuer un réajustement des points en conséquence.

13. TEST SPECIAL

Chaque jour de la manifestation ont lieu les tests spéciaux mentionnés ci-après. Le lieu et la longueur du test spécial doivent être communiqués 24 heures avant son début. Le départ pour chaque test spécial se fait un à un avec moteur en marche. Le départ et l'arrivée sont marqués de panneaux blancs. La piste elle-même est très bien délimitée. Le coureur qui dépasse la ligne de départ doit suivre sans s'arrêter le marquage de la piste. Le chronométrage sera stoppé à l'instant où le coureur passe la ligne d'arrivée.

13.1. Test spécial « Cross »

Au moins deux tests de circuit de 3 à 5 km peuvent être pratiqués à chaque tour et sont spécialement conçus dans ce but. Ils ne doivent pas être trop difficiles ni trop dangereux. Les coureurs peuvent visiter le parcours à pied mais ne doivent pas utiliser d'engins à roues. Le fait de rouler sur ce circuit est puni d'exclusion. Le chronométrage se fera au 1/100 de seconde. Le parcours doit être choisi de telle manière que la vitesse moyenne n'est pas supérieure à 50 km/h.

13.2. Test spécial « Enduro »

Tous les jours peuvent avoir lieu deux tests Enduro. Le parcours ne doit pas être dangereux. Tous les tours seront chronométrés seulement si le parcours peut se reconnaître à pied ; si ce n'est pas le cas le premier tour se fera sans chronométrage. Le chronométrage se fera au 1/100 de seconde. L'entraînement est interdit et puni d'exclusion. Ce test spécial n'est en aucun cas secret. La longueur de ce test est d'au

moins 2 km, au plus 5 km. Le parcours utilisé doit être praticable par des voitures 4x4 (seulement pour les ambulances et urgences).

Le représentant du coureur peut, pour des questions de sécurité, intervenir auprès du commissaire sportif ou du directeur de course.

13.3. Test spécial « Extrême »

Son tracé devra emprunter un maximum d'obstacles naturels et utiliser les dénivelés naturels du terrain. Quelques obstacles artificiels pourront être aménagés mais en nombre très réduits. Le XT sera réalisé dans des zones présentant des obstacles techniques suffisamment larges afin de ne pas créer un embouteillage. Il doit permettre de juger la dextérité technique et physique des coureurs. Les obstacles devront pouvoir être franchis par toutes les catégories. Il est recommandé que la durée ne dépasse pas les 3 minutes.

Des alternatives pourront être tracées afin de permettre à certaines catégories (Women Cup, Promo Cup, Vétérans) de ne pas emprunter tous les obstacles. Le tracé ne doit pas permettre de vitesse excessive.

Le départ et l'arrivée seront situés au même endroit et la vitesse moyenne ne doit pas dépasser 30 km/h. Le chronométrage se fera au 1/100 de seconde.

14. CONTRÔLES HORAIRES

Placement des contrôles horaires

- À la sortie de la zone de départ, au début de chaque étape journalière ;
- Aux points choisis par l'organisateur. L'emplacement ainsi que le temps prévu pour parcourir la distance entre ces points seront indiqués sur la fiche de route. Les distances seront calculées et mesurées correctement en kilomètres. Le parcours ne doit pas être de moins de 5 km et ne doit pas dépasser au maximum 30 km ou au maximum 60 minutes ;
- Aux points déterminés par l'organisateur pour la prise de temps des épreuves spéciales ;
- La vitesse moyenne qui doit être respectée entre les différents contrôles horaires se situe entre 35 et 50 km/h, suivant l'état du terrain et les conditions météorologiques.

Enregistrement des temps

- Tous les contrôles horaires seront effectués sous la surveillance d'un chronométreur officiel.
- La prise de temps se fera par minute moyennant une horloge de pointage.

Fiche horaire et feuille de route

- A la sortie de la zone de départ et au début de chaque étape journalière, chaque coureur reçoit une carte. Il incombe aux conducteurs de faire pointer leur fiche à tous les contrôles horaires. Les fiches horaires doivent être rendues à la fin de chaque tour. La remise de la carte à la fin du concours doit être confirmée par le coureur par sa signature. L'organisateur doit indiquer au coureur « l'heure idéale ». Selon les conditions météo et les catégories, des temps A et B peuvent exister.
- Tout coureur qui omet de faire pointer sa fiche horaire à un contrôle ou qui, dans le but de tromper les organisateurs, modifie ou oblitère un pointage sur sa fiche horaire est exclu de l'épreuve.
- Tout coureur qui perd sa fiche horaire doit en obtenir une autre au prochain contrôle horaire ou de passage. Cette nouvelle fiche doit être utilisée à ce point de contrôle et lors de tous les contrôles suivants.

Indication des contrôles horaires

- Les contrôles horaires seront signalés au moyen d'un drapeau blanc placé à 200 mètres et d'un drapeau jaune placé à 20 mètres avant la table de contrôle. Ces drapeaux seront disposés de façon qu'ils soient toujours visibles par les conducteurs. L'emplacement du poste de contrôle sera indiqué par une banderole.

Disposition aux contrôles horaires

- Il est interdit aux conducteurs de dépasser le drapeau jaune avec leurs motocycles avant l'heure idéale. Si un tel cas survient, le conducteur sera pénalisé de 60 points par minute suivant l'heure pointée. Un conducteur qui aurait sa fiche horaire pointée trop tôt à un contrôle horaire peut continuer son parcours, l'heure de pointage est égale à sa nouvelle heure de départ. Les heures de pointage suivantes doivent donc être nouvellement calculées.
- Toutefois, les coureurs sont autorisés à se rendre à pied à la table de chronométrage pour s'informer de l'heure officielle. A la fin de la manifestation, il est permis de passer le contrôle horaire avant le temps idéal sans se voir infliger des points de pénalité.
- Heure timbrée = heure de départ pour la prochaine section.

Pénalités

- Un coureur qui arrive à un contrôle horaire avec plus d'une minute de retard ou d'avance sur l'heure idéale sera pénalisé de 60 points par minute.
- Chaque section de parcours entre deux contrôles horaires constitue une épreuve en elle-même. Les coureurs qui dépassent, entre 2 contrôles horaires, le temps idéal, seront pénalisés de 60 points par minute, ceci en fonction de l'heure timbrée. Un conducteur déjà pénalisé et qui augmente encore son retard encourra de nouvelles pénalités, à raison de 60 points pour chaque minute pleine de retard supplémentaire.

Limite de retard

- Les coureurs qui arrivent avec plus de 30 minutes de retard à un contrôle horaire (CH) par rapport à l'heure idéale sont exclus.

Demande de tolérances spéciales

- Si un coureur peut convaincre le jury qu'il a été retardé par suite de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, comme un retard causé par un arrêt pour apporter les premiers secours à un blessé en cas d'accident grave, une tolérance de temps supplémentaire lui sera accordée. Le prétexte d'avoir été entravé par un autre coureur ne peut être accepté comme excuse valable.

Contrôle de passage

- En plus d'avoir à faire pointer sa fiche horaire à tous les contrôles horaires, le coureur doit présenter sa fiche horaire pour pointage à tous les contrôles de passage. Ceux-ci peuvent être indiqués ou non sur la fiche de route. Ils seront signalés par des drapeaux bleus placés de chaque côté de la route à 200 mètres avant le poste de contrôle. Tout conducteur dont la fiche horaire n'est pas ainsi pointée est exclu.

Arrêt de la course

- L'arrêt de la course est uniquement de la compétence du directeur de course.

15. RAVITAILLEMENT

Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour les ravitaillements qui doivent se faire en cours de route ou pendant la période de 5 minutes prévues avant le départ.

En plus des postes de ravitaillement placés au départ et à l'arrivée, des postes seront établis sur le parcours et leur emplacement indiqués au départ sur un plan affiché.

Le ravitaillement ne peut être effectué qu'aux postes officiels de ravitaillement indiqués par les organisateurs et à tous les postes de contrôle horaire entre le drapeau blanc et le drapeau jaune, sauf interdiction de l'organisateur.

Le ravitaillement est interdit entre le drapeau jaune et la table du poste de contrôle (CH) ainsi qu'après le poste de contrôle. Seul le ravitaillement en carburant et huile pourra être accepté aux postes placés par l'organisateur entre 2 CH sur le tracé du circuit, signalés au début et en fin de zone par un drapeau blanc. Tout autre travail est interdit à l'exception de la lubrification de la chaîne.

La pénalité pour avoir procédé au ravitaillement en dehors des zones désignées et/ou travail effectué sur le motocycle dans une zone de ravitaillement après la table de contrôle est l'exclusion. Pour tout ravitaillement, la machine devra être placée sur un tapis de protection conformément à l'art. 29.3. du présent règlement.

Pendant toute la durée de la manifestation, il est interdit à un coureur, sous peine d'exclusion, de placer sa machine, ou toute partie marquée, sous un abri fermé (tente, van ou similaire) pour le ravitaillement ou toute autre raison, excepté si l'organisateur lui en donne le droit.

Aucun carburant ne peut être transporté autrement que dans un réservoir ou récipient qui se trouve de façon permanente sur la machine, sous peine d'exclusion.

La lubrification de la chaîne est autorisée dans les zones de ravitaillement, mais seul le coureur est autorisé à effectuer ce travail. Le moteur doit être arrêté lors du ravitaillement. Le non-respect de cette disposition entraîne l'exclusion.

Pour chaque étape de 60 km, il doit y voir une zone de ravitaillement. Ceci inclut le départ et l'arrivée.

Tout travail de soudure dans les zones de ravitaillement est interdit sous peine d'exclusion.

17.1. Interdiction du recours à une force motrice extérieure

Pendant toute la durée de la manifestation, un motocycle ne doit pas être déplacé autrement que par l'action de son moteur, l'effort musculaire du coureur ou par l'action d'une force naturelle, sous peine d'exclusion.

17.2. Aide extérieure

L'expression « aide extérieure » signifie l'accomplissement par toute personne autre que le coureur ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions de toute action entraînant un contact avec le motocycle.

L'aide extérieure est autorisée à tous les CH avec assistance indiqués par l'organisateur ainsi qu'au dernier contrôle horaire du premier jour. Tous les autres points ou zones sont considérés « sans assistance ».

Le remplacement des pneumatiques peut être effectué par le pilote, mais uniquement au dernier contrôle horaire du premier jour.

La pénalité pour toute aide extérieure reçue hors des limites prévues, et hormis les activités précisées ci-dessus, pourra entraîner la disqualification du pilote.

N.B. :

- Le démontage de la roue et son remontage sur le motocycle peut être effectué par l'assistance ;
- Toute intervention sur le pneu doit être effectuée par le pilote ;
- Le graissage de la chaîne ne peut être effectué qu'aux contrôles horaires.

Le tableau ci-après présente les « Règles d'assistance » :

ZONE	Zone de travail au dernier CH du 1 ^{er} jour	PARCOURS	CH avec assistante  Blanc CH sans assistance = Parcours Pré-finish = Parcours  200 m. 	PARCOURS Table de contrôle 	
	Peut tout faire (dont changer les pneus) sauf changer les pièces marquées.	Peut changer les pièces transportées non marquées.	Peut tout faire sauf changer les pneus et les pièces marquées.	20 m.  TOUTES OPÉRATIONS INTERDITES (y compris dans la zone de départ le matin).	Peut changer les pièces transportées non marquées.
ASSISTANCE	Peut tout faire sauf changer les pneus et les pièces marquées.	RIEN	Peut tout faire sauf changer les pneus et les pièces marquées.		RIEN

Interdiction de changer les pièces marquées et de transporter des liquides inflammables par le pilote durant le parcours.

18. ABANDON

Tout coureur qui s'est retiré de la manifestation doit effacer ou enlever ses plaques-numéros et ne pas suivre l'itinéraire en compagnie ou à proximité d'un autre coureur. Toute infraction à cette règle peut entraîner la suspension de ce coureur ainsi que l'exclusion du ou des coureurs qu'il a accompagnés.

19. DISCIPLINE DE CONDUITE

Les prescriptions de la LCR doivent être respectées pendant toute la durée de la manifestation.

20. CLASSEMENT

Le classement de chaque classe est basé sur l'addition des points du test spécial et des points de pénalisation. Le coureur ayant réalisé le plus petit nombre de points est vainqueur de sa classe.

21. PRIX

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une coupe avec l'inscription du lieu, de l'année, de la catégorie et du rang, et ceci pour chaque classement séparé de 1 ou 2 jours.

Un classement Scratch Inter par manche sera établi (incluant les deux catégories Inter Open et Juniors) et des primes seront remises :

- Au 1^{er} CHF 200.-
- Au 2^{ème} CHF 100.-
- Au 3^{ème} CHF 50.-

Ces primes seront créditées aux pilotes sur leur compte Racemanager. La prime ne sera pas versée à un pilote absent à la remise des prix.

22. LISTE DES PÉNALITÉS

Pénalités	Points
• Mise en marche du moteur dans la zone de départ avant le signal de départ	60
• Ne pas traverser la ligne des 20 mètres dans la minute qui suit le signal de départ	10
• Pour chaque minute de retard à la ligne de départ	60
• Arrêt entre le drapeau jaune et la table de contrôle d'un contrôle horaire	60
• Timbrage aux contrôles horaires en avance ou en retard sur l'heure idéale	60 par minute
• Perte du carton de timbrage	60
• Ravitaillement sans tapis de protection	1 ^{ère} infraction 60
	2 ^{ème} infraction 300
	3 ^{ème} infraction exclusion

Epreuves spéciales

- 1 seconde = 1 point. 1

23. MOTIFS D'EXCLUSION

- Pour mauvais comportement ou pour toute autre faute grave, lors d'une manifestation, l'organisateur se réserve le droit d'interdire à ce coureur la participation à son épreuve une année voire plus, même si celle-ci compte pour le championnat ;
- Dépassement du niveau de bruit autorisé ;
- Recevoir des pièces de rechange en dehors du parc de travail ou hors des zones de contrôle horaires entre le drapeau jaune et le drapeau blanc ;
- Absence de marque ou absence de marque officielle de substitution ;
- Carburant non conforme aux Règlements Techniques Enduro ;
- Réparations effectuées à l'intérieur de la zone de départ, avant le signal de départ ;
- Mise en marche du moteur dans le parc de travail ;
- Conduite contraire au Code Sportif dans le parc fermé ;
- Mise en marche du moteur à l'intérieur du parc fermé ;
- Pénétrer dans le parc fermé moteur en marche. Se ravitailler ou effectuer des réparations sur le chemin entre le contrôle horaire et le parc fermé ;
- Fumer dans le parc fermé ou la zone de travail ;
- Arriver plus de 30 minutes en retard à la ligne de départ ;
- Ravitaillement en dehors des zones officielles ou transport de carburant dans d'autres récipients que le réservoir à essence ;
- Ne pas arrêter le moteur lors du ravitaillement ;
- Effectuer tout travail de soudure dans les zones de ravitaillement ;
- Utilisation d'une impulsion non autorisée ;
- Acceptation d'une aide extérieure ;
- Communications interdites avec des personnes accompagnantes ;
- Être accompagné d'un autre coureur ;
- Quitter l'itinéraire, le parcourir en sens contraire et ne pas respecter le parcours indiqué ;
- Violation des règles de la circulation ;
- Modification d'une fiche horaire ou fiche de route, ou utilisation d'une fiche horaire d'un autre coureur ;
- Manquer un contrôle horaire (CH) ;
- Arriver à un contrôle horaire plus de 30 minutes après son heure initiale de départ ;
- Manquer un contrôle de parcours (CP) ;
- Pratique d'essais sur le parcours des épreuves spéciales ;
- Placer sa machine, ou toute partie marquée, sous un abri fermé (tente, van ou similaire) pour le ravitaillement ou toute autre raison, excepté si l'organisateur lui en donne le droit.

24. CONTRÔLES

Vérifications finales

N'importe quelle moto de chaque classe peut être mise au parc fermé pendant les 30 minutes qui suivent l'arrivée et être soumise à un contrôle complémentaire si nécessaire.

Tout coureur peut être soumis au contrôle de dopage, selon les dispositions de la FIM et de l'AOS.

25. ACCIDENTS

25.1. Responsabilité

En s'inscrivant à une manifestation, le titulaire d'un engagement accepte en son nom et au nom de ses héritiers à renoncer à poursuivre ou à rendre responsable la Swiss Moto, les commissaires ainsi que les organisateurs ou les fonctionnaires de la course.

Toute personne accompagnante ou travaillant pour le coureur prend tacitement les mêmes engagements.

Les coureurs participent à la compétition à leurs risques et périls en ce qui concerne les accidents (décès, dégâts matériels, vols, incendies, etc.) dont ils pourraient être victimes. Les accidents que les officiels pourraient subir doivent être couverts par l'assurance de l'organisateur.

25.2. Marche à suivre en cas d'accident

Les frais de guérison sont couverts par l'assurance professionnelle ou privée du coureur.

Pour des questions d'enregistrement, lors d'un accident grave, le coureur (ou son assistance) doit :

- Demander un formulaire « Déclaration d'accident » visé par le commissaire sportif présent à la manifestation ;
- Si le commissaire n'est plus sur place, il faut demander le formulaire à son domicile et non au secrétariat Swiss Moto (voir adresses dans l'agenda Swiss Moto ou dans le Règlement particulier (RP) ;
- La déclaration d'accident doit être envoyée à Swiss Moto dans les trois jours suivant l'accident ;
- En ce qui concerne les accidents à l'étranger, le même délai doit être observé pour annoncer l'accident. Pour ces cas-ci, les formulaires sont à demander au secrétariat Swiss Moto.

25.3. Indemnité journalière en cas d'accident

Comme les assurances réduisent les prestations en espèces de 50% (indemnités journalières, rentes), nous recommandons vivement de conclure une assurance complémentaire. Demandez plus d'informations sur « l'assurance collective d'indemnités journalières en cas d'accident » au secrétariat de Swiss Moto.

26. RESERVES

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer la manifestation ou une partie de la manifestation en cas de force majeure. Il en est de même pour tout événement imprévisible. Dans de tels cas, la manifestation peut être supprimée par décision du comité d'organisation (avant la course avec préavis de la commission) ou arrêtée par le jury (le jour de la manifestation). En cas d'annulation, le bulletin d'engagement doit être retourné au coureur.

Les organisateurs doivent prévoir un service de renseignement téléphonique en cas de temps incertain (N° de tél. dans le Règlement particulier). Le N° 180 doit être avisé.

L'indication, par le coureur, d'un numéro de téléphone sur le bulletin d'engagement est indispensable.

27. DROIT DE RÉCLAMATION (PROTÊT) ET D'APPEL, SANCTIONS

Se référer au code Disciplinaire et d'Arbitrage Swiss Moto, point 2 :

- Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée sur place dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats officiels. La direction de la course (jury),

incluant le commissaire sportif Swiss Moto, statue.

- Toute autre réclamation faisant suite à une décision de la direction de course (jury) doit être présentée dès que la raison de la réclamation est connue, en remplissant le formulaire mis à disposition sur le site internet de Swiss Moto et est à remettre au commissaire sportif Swiss Moto sur place.
- Un coureur qui quitte la manifestation avant la publication des résultats officiels ne peut aucunement prétendre à une prolongation du délai de réclamation (voir le code Disciplinaire et d'Arbitrage).

Formulaire de plainte (Art. 2.1 + 2.2+2.5 CD / 7.3.9 FIM) :

- Frais de protêt normaux : CHF 300.-
- Frais de protestation en plus du démontage de la moto min.: CHF 800.-
- Frais de protêt supplémentaires analyse du carburant : CHF 1'500.-

Coordonnées bancaires de Swiss Moto :

- IBAN : CH96 0900 0000 1200 3456 0
- BIC : POFICHBE

En cas de protestation où le moteur doit être ouvert, le moteur est scellé par le Swiss Moto Spoko, rétracté après la dernière course et emmené chez un mécanicien pour inspection. L'inspection sera indemnisée en fonction des dépenses, mais au moins CHF 800.00, les frais de transport seront calculés séparément en fonction des dépenses.

Dans le cas d'un moteur conforme aux règles, les frais sont à la charge du demandeur. En cas de violation des règles, le défendeur doit payer les frais. La réclamation ne peut être portée au jury que par le licencié directement concerné / CDA 2.2 let.a) + FIM 01.5.33.

28. EXCUSES POUR NON-PARTICIPATION

28.1. Excuses

Le pilote inscrit à une épreuve et ne pouvant plus participer doit s'excuser au plus tard 5 jours avant la manifestation auprès de l'organisateur par e-mail ou par téléphone.

28.2. Excuses pour championnats FIM / FIM EUROPE

Pour les courses FIM/FIM EUROPE, l'excuse doit être envoyée à la FIM/FIM EUROPE et à l'organisateur par e-mail au plus tard vendredi soir avant la course. Un coureur non excusé à un championnat FIM/FIM EUROPE ne pourra plus participer à ces courses durant la saison en question.

L'amende FIM s'élève à min. €. 300.00, FIM EUROPE min. €. 300.00.

28.3. Remboursement de la finance d'inscription

Le remboursement de la finance d'engagement des coureurs excusés se fera selon la décision de l'organisateur. Tout coureur excusé auprès d'un organisateur ou représentant dans les délais, (si nécessaire, avec un certificat médical), sera remboursé du 50% du tarif de la finance d'inscription.

29. INFORMATIONS OFFICIELLES

Tous les communiqués sont publiés dans notre journal officiel et sur le site internet de Swiss Moto (www.swissmoto.org). Dès la publication, les décisions ont force de loi. Chaque coureur doit faire le nécessaire auprès de son club pour qu'il reçoive le journal.

30. CHAMPIONNAT SUISSE

Le championnat suisse est disputé conformément au code sportif international de la FIM et aux autres règlements et prescriptions de Swiss Moto.

30.1. Participants

Tous les coureurs en possession d'une licence annuelle délivrée par Swiss Moto pourront participer au classement du championnat suisse. Les organisateurs sont tenus d'engager tous les coureurs qui font une demande d'engagement dans les délais et formes prévus.

Après avoir obtenu des points CS, le changement de classe en cours de saison est interdit. Au cas où un coureur change de classe, les résultats réalisés dans la nouvelle classe ne seront pas pris en considération dans le classement.

30.2. Manifestations valables

Les manifestations valables sont publiées dans le magazine MOTOnews et sur Internet (<https://www.swissmoto.org/fr/motorsport/enduro/events-dates>) :

30.3. Validité des courses

Aucun titre ne sera décerné s'il n'y a pas eu au moins trois manches dans la classe en question pendant la saison.

Résultat à biffer : Catégories Inter : aucun ;
Autres catégories : aucun.

30.4. Homologation du résultat des courses

Les résultats des courses seront tacitement homologués, si :

- a) Aucune réclamation n'est reçue dans les délais ;
- b) Aucun protêt n'est reçu dans les délais ;
- c) Aucune réclamation n'est reçue auprès du représentant des pilotes (consultatif).

Le commissaire sportif de l'épreuve demandera une confirmation des résultats et des points à un autre membre de la commission ou représentant des pilotes. Dès réception des confirmations, les résultats et les points dûment signés par le commissaire sportif seront envoyés au plus tard le lundi à 12h00 à Swiss Moto. Dès lors la Swiss Moto pourra publier le classement provisoire, ce classement sera validé à la fin de la saison, lors de la dernière réunion de la commission.

30.5. Barème des points

Si des coureurs étrangers participent à une course valable, ceux-ci doivent être sortis du classement des manches. Pour chaque manche des points seront attribués conformément au barème suivant :

<i>Rang</i>	<i>Points</i>	<i>Rang</i>	<i>Points</i>	<i>Rang</i>	<i>Points</i>
1 ^{er}	20	6 ^{ème}	10	11 ^{ème}	5
2 ^{ème}	17	7 ^{ème}	9	12 ^{ème}	4
3 ^{ème}	15	8 ^{ème}	8	13 ^{ème}	3
4 ^{ème}	13	9 ^{ème}	7	14 ^{ème}	2
5 ^{ème}	11	10 ^{ème}	6	15 ^{ème}	1

30.6. Concurrence de date entre Championnat Suisse et Championnat FIM ou FIM Europe

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat du Monde ou d'Europe d'Enduro organisée le même week-end qu'une épreuve de championnat suisse se verra réattribuer des points en championnat suisse dans la limite de 2 épreuves, sous réserve que :

- Les épreuves soient de la même spécialité ;
- Le pilote ait participé à toutes les épreuves de championnat suisse n'étant pas en concurrence de date ;
- Le pilote soit titulaire d'une licence FIM ou FIM Europe délivrée par Swiss Moto.

Ce calcul se fera sur la moyenne de la totalité des manches disputées en championnat suisse. Un maximum de 15 points par manche sera rajouté à l'issue de la dernière course du championnat suisse

auquel le pilote est régulièrement engagé. Exemple : un pilote n'ayant pu disputer deux manches de championnat suisse pour cause de concurrence de date, championnat dans lequel il a inscrit une moyenne de 15 points sur l'ensemble des manches disputées, il pourra alors prétendre au bénéfice d'un report de 30 points complémentaires.

30.7. Classement final – Ex aequo

En cas d'ex aequo, on comptera le nombre total des premières places, ensuite le nombre total des deuxièmes places, etc. ; si néanmoins il y a toujours égalité, on additionnera la totalité des temps des épreuves spéciales du championnat qui a servi au classement des résultats.

Pour les catégories où il y a des résultats biffés, on additionnera la totalité des temps des épreuves spéciales du championnat où les ex æquo ont participé ensemble sans tenir compte des résultats biffés. Enfin, si les résultats sont égaux la commission prendra la décision finale.

30.8. Prix

Swiss Moto remet aux licenciés Swiss Moto les prix suivants :

- Au champion suisse, une médaille d'or ainsi qu'un diplôme ;
- Au 2^{ème} classé, une médaille d'argent ;
- Au 3^{ème} classé, une médaille de bronze.

La licence gratuite et d'éventuels autres prix seront remis aux champions suisses présents à la cérémonie officielle de distribution des prix.

Swiss Moto délivre au constructeur ou à l'importateur de la machine du champion suisse un diplôme à condition que le coureur ait participé à chaque manche comptant pour le titre avec une machine de la même marque. Pour recevoir ce diplôme, le constructeur ou l'importateur doivent être en possession d'une licence de « constructeur-importateur » Swiss Moto.

Pour la catégorie Nat. Junior -25, les trois premiers coureurs qui auront participé à toutes les épreuves du championnat recevront pour l'année suivante une licence gratuite.

30.9. Protection de l'environnement

Chaque participant à une manifestation est personnellement responsable de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qu'il génère (ex. : huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnage, etc.).

Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser en respectant le tri des déchets, autant pour les déchets solides que pour les déchets liquides.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération.

Lors du ravitaillement des motos, ainsi que pendant les travaux du moteur ou de la boîte à vitesse sur le terrain de la manifestation (parc des coureurs ou parc industriel, etc.), des tapis de protection sont à mettre sous la moto, y compris aux postes d'essence permanents, respectivement sur des surfaces asphaltées ou bétonnées, de manière à éviter de souiller le sol, et de laisser ainsi une mauvaise image après la manifestation.

Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant et avoir les caractéristiques suivantes :

- Dimensions minimums : 200 cm x 100 cm ;
- Épaisseur minimum : 5 à 7 mm ;
- Capacité d'absorption : 1 litre minimum.

Les tapis souillés de diverses substances sont lavables aux stations de lavage voiture équipées de récupérateur et de séparateurs d'huiles.

Sauf si l'organisateur de la course a prévu un emplacement spécifique à cet effet, le lavage des motos dans le parc coureur est interdit. De plus, si un emplacement de lavage est prévu par l'organisateur, on veillera à utiliser uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables.

En cas d'infraction, le participant qui est également engagé pour ses aides peut être sanctionné par le jury de la manifestation (avertissement, amende, exclusion ou perte de points, ainsi que suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.

Pour le surplus, le règlement CIE FIM de l'année en cours fait foi en cas de litige.

30.10. Calendrier annuel

Le calendrier annuel est publié sur <https://www.swissmoto.org/fr/dates-events>.

31. CODE DE CONDUITE

Les officiels de Swiss Moto et les membres de la Commission Sportive Enduro travaillent de manière bénévole à l'organisation du Championnat Suisse d'enduro. Ces personnes font de leur mieux pour que les courses se disputent dans un esprit sportif et toujours positif.

Toute agression physique ou verbale par un pilote ou un accompagnateur envers un officiel de Swiss Moto ou un membre de la Commission Sportive Enduro pourra être sanctionnée selon le code sportif en vigueur. Des sanctions pourront aller d'un blâme à des sanctions plus graves telles que la disqualification d'une course voire d'un retrait de la licence de course de Swiss Moto.

32. ANNEXES 2026

- A. SIX DAYS / ISDE
- B. WOMEN CUP
- C. REGLEMENT VINTAGE
- D. REGLEMENT SWISS-ENDURO-CADET-CUP
- E. SWISS-ENDURO-PROMO-CUP

A) SIX DAYS / ISDE

La date des ISDE est publiée sur <https://www.swissmoto.org/fr/motorsport/enduro/events-dates>.

Ce document définit les éléments fondamentaux du concept pour la participation aux ISDE. Ce document fait partie intégrante du Règlement d'Enduro.

1. EQUIPES SOUTENUE

Swiss Moto pourra sélectionner pour les ISDE :

- Un team Trophy (Team A) de 4 coureurs ;
- Un team Trophy Junior (Team B) de 3 coureurs (–23 ans au départ des ISDE).

La sélection des pilotes se fera en fonction des résultats obtenus en championnat suisse d'enduro, voir en championnat d'Europe ou du Monde.

Pour les teams Clubs, uniquement un soutien minimum administratif sera assuré par Swiss Moto et la CEN pour les formalités d'inscriptions. La coordination sera assurée à travers les responsables de Team(s). La finance d'inscription aux ISDE devra être avancée par les pilotes à Swiss Moto.

Tout pilote inscrit au ISDE devra détenir une licence d'enduro de Swiss Moto.

2. ANNONCE ET DÉLAI

Seront pris en considération uniquement les pilotes annoncés dans les délais au plus tard **le 1^{er} mars de l'année de l'ISDE concernée**. Le Team Manager en collaboration avec la CEN opérera la sélection des pilotes Trophy.

Les classes de motos solos sont spécifiées à l'art. 061.41 du règlement FIM Six Days. Voir également le règlement complet sur <https://www.fim-moto.com/>.

3. TEAM MANAGER DES TEAMS TROPHY A/B

Un Team Manager sera proposé par les pilotes ou la CEN. Ce Team Manager est la personne centrale pour la participation d'une ou deux équipes suisses aux ISDE en catégorie Trophy. Il en référera directement à la CEN.

Parmi les nombreuses tâches qu'il assumera, il sera la personne compétente pour sélectionner les pilotes aux ISDE des 2 Teams Trophy. Il sera toujours le lien entre les pilotes et la CEN. Sans Team Manager, aucun Team Trophy ne sera inscrit aux ISDE.

Ci-dessous, un aperçu des autres tâches du Team Manager :

Avant les ISDE :

- Il fait un budget et le transmet à la CEN et aux pilotes ;
- Il fait une demande de liquidité pour les ISDE à la CEN ;
- Il indique à la CEN les paiements à effectuer par facture (hébergement, etc.) ;
- Il organise un stage ;
- Il organise la composition des Teams et fait la proposition à la CEN ;
- Il coordonne les démarches administratives avec Swiss Moto ;
- Il organise les transports et le plan horaire.

Pendant les ISDE :

- Il met sur place un point central au paddock ;
- Il coordonne toutes les démarches avec le représentant Swiss Moto/FIM ;
- Il résout les problèmes ;
- Si souhaité par les pilotes, il centralise certains aspects logistiques ;
- Il est responsable de toutes les quittances pour faire une demande de remboursement après les ISDE à la CEN (également pour le décompte final).

Après les ISDE :

- Il fournit un décompte détaillé sur ces frais et les quittances à la CEN ;
- Il fournit un compte-rendu des points positifs et à améliorer à la CEN.

4. BLESSURE DE PILOTES DES TEAMS TROPHY A/B

- En cas de blessure de pilote, le Team Manager sélectionnera un autre pilote.

5. SPONSORING DES TEAMS TROPHY A/B

- Les sponsors en commun seront déterminés avec tous les pilotes et avec le Team Manager. Tous les pilotes et leurs assistants devront respecter leurs sponsors communs durant tout l'évènement ;
- Le matériel et les vêtements fournis par Swiss Moto devront être portés par les pilotes et les assistants lors de la manifestation et surtout durant les parties officielles (défilé, présentation, course, etc.) ;
- Chaque pilote peut ajouter des sponsors sur le matériel fourni par Swiss Moto.

6. COMMUNICATION AVANT, PENDANT ET APRÈS LES ISDES

- La communication sera coordonnée par le Team Manager.

7. FINANCE TEAM TROPHY A/B

La CEN se charge de toutes les finances des ISDES à l'aide d'un compte séparé. Tout pilote qui s'inscrit aux ISDE devra avancer sa financer d'inscription à Swiss Moto. Le Team Manager établira le budget qui sera présenté à la CEN et aux coureurs afin que la participation de chacun soit déterminée.

Les disponibilités annuelles de Swiss Moto et de la CEN déterminent le soutien.

A la fin des ISDE et après réception du décompte de frais (avec quittances), le Team Manager établira le décompte détaillé qui sera présenté à la CEN. Le solde éventuel à payer par les pilotes sera demandé par la CEN. En cas de trop perçu, la CEN remboursera les pilotes.

Après la transmission du décompte, les pilotes sont priés de régler les éventuels soldes à payer dans les 30 jours.

B) WOMEN CUP

Conditions minimales : La Women CUP considère les femmes licenciées National Swiss Moto (annuelle ou journalière) roulant deux tours.

Au classement général final, au moins 3 pilotes doivent être classées. Nous rappelons que les femmes titulaires d'une licence Nationale ou International Motocross peuvent participer (avec une moto d'Enduro).

Résultats : Les résultats de chaque manche sont cumulés afin de déterminer un classement. Toutes les manches comptent. Il y a donc deux classements :

- 1) Le classement officiel Swiss Moto en catégorie National Swiss Moto (comme d'habitude) ;
- 2) Le classement de la CUP hors championnat, mais avec une coupe Swiss Moto.

La femme gagnant la Cup recevra sa licence gratuite pour l'année suivante si elle participe à la fête des Champions de Swiss Moto.

C) VINTAGE CUP

CHAMPIONNAT SUISSE VINTAGE ENDURO

Swiss Moto met en compétition pour 2026 le Championnat Suisse Vintage Enduro.

En principe, les épreuves Vintage Enduro doivent respecter les règles du Règlement Suisse Enduro 2026 et les règles du FIM Enduro Vintage Trophy pour les caractéristiques des motos et l'âge des conducteurs.

MACHINES ADMISES

Les motos admises sont celles conformes aux modèles et aux années de fabrication jusqu'en 1991 inclus et qui respectent les règles du code de la route et doivent montrer l'esprit technique de l'époque de sa construction et de sa production.

En l'absence du Certificat d'Originalité et de pertinence historique, il incombera au pilote de documenter l'année de construction de la moto, ainsi que son originalité et ses accessoires, inclus châssis, moteur, carburateur et suspension.

Si ceux-ci ne correspondent pas à la moto présentée, le Commissaire technique déterminera la classe à laquelle la moto appartient. Il n'est pas possible de déposer une réclamation contre cette décision.

Les motos bien entretenues ou restaurées pour les événements Vintage doivent utiliser des composants encore existants de la catégorie correspondante.

La pénurie de certains composants permettra l'utilisation de pièces non originales suivantes, mais généralement vendues au cours des années de production de la moto :

- Garde-boue ;
- Accélérateur ;
- Leviers de guidon ;
- Silencieux (doivent être aussi proches que possible de l'original (forme et caractéristiques) ;
- Les jantes peuvent être en acier ou en aluminium mais doivent être d'aspect Vintage ;
- Fourches.

Le motocycle doit être conforme au code de la route sous la seule responsabilité du coureur.

Toutes les motos Vintage doivent passer une inspection technique et de conformité historique, y compris un contrôle du bruit, conformément au Règlement FIM / FIM Europe (2 Mètres Méthode) lors de l'examen par l'organisateur.

CATÉGORIES

Elles sont définies par le millésime du modèle selon le Règlement FIM Enduro Vintage Trophy :

- A - Classic 75 : fabriqué jusqu'en 1975 ;
- B - Classic 79 : fabriqué jusqu'en 1979 ;
- C - Classic 83 : fabriqué jusqu'en 1983 ;
- X – EVO 1986 : fabriqué jusqu'en 1986 ;
- Catégorie X Open : fabriqué jusqu'en 1991 ;
- Catégorie Gentlemen Riders : fabriqué jusqu'en 1991.

Catégorie « Gentlemen Riders »

Les Gentlemen Riders sont également autorisés à rouler dans les épreuves spéciales de la manifestation mais sans être classés sur l'épreuve ni dans le Championnat.

CLASSES DE CYLINDRÉE

Les classes suivantes - en fonction de la cylindrée du moteur - sont prévues:

A0 - jusqu'à 75 cc	B0 - jusqu'à 75 cc	C0 - jusqu'à 80 cc	
A1 - jusqu'à 125 cc	B1 - jusqu'à 125 cc	C1 - jusqu'à 125 cc	X1 - jusqu'à 125 cc
A2 - jusqu'à 175 cc	B2 - jusqu'à 175 cc	C2 - jusqu'à 250 cc	X2 - plus que 125 cc
A3 - plus que 175 cc	B3 - jusqu'à 250 cc	C3 - plus que 250 cc	
	B4 - plus que 250 cc		

PNEUS

La monte de pneumatiques homologués FIM – mention DOT sur le côté – est obligatoire et l'utilisation de BIB-mousses est acceptée.

SÉCURITÉ

- La barre de renfort du guidon doit être équipée d'une protection rembourrée (mousse) et les extrémités du guidon doivent être bouchées (embouts ou poignées caoutchouc) ;
- Les motocycles devront obligatoirement être munis d'un système fiable d'arrêt du moteur. Ce système doit être monté sur la gauche ou la droite du guidon, à portée de main et actionné sans lâcher le guidon par le pilote et facilement atteignable par un commissaire en cas d'urgence. Le système sera testé lors du contrôle technique avec le moteur en marche ;
- Les repose-pieds peuvent être fixes mais de préférence repliables et équipés de ressorts de rappel ;
- Un système de protection de la zone de pignon est obligatoire ;
- Si la tige filetée de frein arrière dépasse de plus de deux centimètres la molette de réglage, elle doit être munie d'une protection (bout de durite).

COULEUR DES PLAQUES ET DES NUMÉROS DE COURSE

Les plaques doivent être au nombre de trois sur fond jaune, et les numéros noirs avec des chiffres de hauteur minimum de 11 cm.

DOCUMENTS DE LA MOTO

Le certificat d'immatriculation avec l'attestation d'assurance en cours de validité sont obligatoires.

LICENCES

Les coureurs Suisse doit être titulaires d'une licence Swiss Moto National ou Vintage Enduro.

Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence nationale en cours de validité avec permis de sortie.

Les Gentlemen Riders doivent être titulaires d'une licence « Une Manifestation ».

PARTICIPANTS / PILOTES

Les points sont attribués selon le Règlement du Championnat Suisse Enduro 2026.

Pour qu'une classe soit considérée comme valide, au moins trois coureurs doivent participer et pour aspirer au titre de Champion Suisse, le coureur doit avoir participé à au moins deux courses du championnat.

TESTS

Les tests spéciaux suivants peuvent faire partie de l'événement :

- Test de Démarrage ;
- Test d'Accélération ;

- Cross Test (banderole) ;
- Enduro Test (en ligne) ;
- Trial Test.

Démarrage

Le test doit être effectué au début de la manifestation : dans la minute qui suit le signal de départ, le coureur doit démarrez son moteur sur la ligne de départ et franchir, sous l'impulsion du moteur, une autre ligne située à 20 mètres de la ligne de départ.

Si cet essai n'est pas rempli, une pénalité de 60 (soixante) secondes sera appliquée.

Accélération

Le test d'accélération peut être inclus dans le tour ou comme test supplémentaire et avoir une longueur maximale de 400 m.

Trial

Le Trial Test peut être inclus dans le tour ou comme test supplémentaire et doit être compté selon les règles internationales en matière de points de pénalité. Les points du test seront multipliés par 5 et transférés en secondes.

L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES PILOTES

Selon le Règlement du Championnat Suisse Enduro.

RÈGLES ENVIRONNEMENTALES

Le tapis environnemental est obligatoire.

D) SWISS-ENDURO CADET CUP 2026

INTRODUCTION

Depuis le 01.01.2021 une Coupe Suisse est organisée dans la catégorie Cadet. Sans indications spécifiques ci-après, les conditions générales du règlement d'Enduro s'appliquent.

REGLEMENT

Les manches de la Coupe Suisse doivent respecter les règles du Règlement Suisse Enduro. Merci de bien consulter le règlement Enduro publié sur le site de Swiss Moto.

LICENCE ET INSCRIPTION AUX COURSES

Pour la participation à la Coupe Suisse, une licence Swiss Moto Cadet est nécessaire.

Le prix de la licence est défini à CHF 100.-pour 2026. Les frais d'inscription par course ainsi que les spécificités de chaque course sont définis dans le règlement particulier de l'organisateur (voir Enduro Règlement, point 3 et 4.).

PARCOURS

Pour autant que possible, les parcours sont adaptés à la puissance des motos 125 cc et au niveau moyen de pilotage des participants. En principe, les organisateurs mettent en place des déviations « SOFT » afin d'éviter les passages trop difficiles.

ADMISSION DES PILOTES

Les pilotes ayant 16 ans révolus seront admis et doivent être au bénéfice d'un permis A1. Les permis provisoires ne sont pas acceptés (voir Règlement Enduro, point. 3).

HABITS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES PILOTES

Les pilotes doivent être en possession d'un équipement complet et selon les normes.

Les références des protections homologuées sont mentionnées dans le Règlement Enduro sous point 7.

MOTOS ADMISES

Les machines admises sont des motocyclettes enduro avec des moteurs 125 cc 2T et 4T conformes aux règles d'immatriculation de la LCR suisse (Loi sur la Circulation Routière) et immatriculées en Suisse.

Lors du contrôle technique des machines, le membre officiel de la Commission Enduro Swiss Moto décidera si la machine peut être utilisée lors de l'épreuve. Une machine non-conforme au contrôle technique (par rapport à son homologation officielle) sera refusée, ceci pour une question de responsabilité CEN/Swiss Moto envers des pilotes mineurs.

Le carburant utilisé doit être conforme à la fiche technique de l'homologation.

L'échappement ne doit pas dépasser 88 dB à 2000T/min. (voir Règlement Enduro, point 9).

PNEUS ADMIS

Seuls les pneus enduro homologués pour la route seront acceptés (pneus motocross interdits).

Lors du contrôle technique des machines, le membre officiel de la Commission Enduro Swiss Moto décidera si la machine peut être utilisée lors de l'épreuve (voir Règlement, point 9).

COURSE ET MANCHES

Selon calendrier Enduro sur le site de Swiss Moto : (<https://www.swissmoto.org/fr/dates-events>):

- ≤ 3 manches par année = aucun résultat biffé (1 à 3 manches) ;

- > 3 manches par année = 1 résultats biffés (4 à 6 manches) ;
- > 6 manches par année = 2 résultats biffés (7 manches et plus).

SUR PLACE AUX COURSES

Les informations du règlement particulier sont à considérer. De plus, chaque pilote doit être inscrit dans le groupe WhatsApp de Swiss Moto (inscription via le site internet de Swiss Moto) afin de recevoir les dernières indications informelles (emplacement des spéciales, etc.).

HEURE DES CONTRÔLES ET DE DÉPART DES PILOTES

Les heures de départ, les heures des contrôles techniques et administratifs seront publiées dans le règlement particulier (selon le règlement Enduro). L'heure de départ de la course de chaque pilote est publiée au contrôle administratif.

CLASSEMENT

Le règlement d'Enduro fait foi. Ceci également pour l'attribution des points par manche. Un classement sera établi uniquement si au moins trois pilotes seront au début de la course. Sinon les courses peuvent avoir lieu pour les Cadets, mais elles sont considérées comme des entraînements.

E) SWISS-ENDURO-PROMO-CUP

INTRODUCTION

Swiss Moto organise dès le 01.01.2024 une Coupe Suisse pour la catégorie Promo-Cup, qui comporte au moins trois courses. Le but de la Promo-Cup étant d'initier de nouveaux coureurs à l'enduro, ou/et de mettre à disposition une plateforme pour pilotes ne désirant pas participer à un championnat suisse au complet. Sans indications spécifiques ci-après, les conditions générales du règlement d'Enduro s'appliquent.

REGLEMENT

Les manches de la Promo-Cup doivent respecter les règles du Règlement Suisse Enduro. Merci de bien consulter le règlement Enduro publié sur le site de Swiss Moto sous :

<https://www.swissmoto.org/fr/motorsport/enduro/reglement>.

LICENCE ET INSCRIPTION AUX COURSES

Pour la participation à la Promo-Cup, une licence Swiss Moto Promo-Cup est nécessaire.

Le prix de la licence est défini à Fr.180.00. Les frais d'inscription par course ainsi que les spécificités de chaque course sont définis dans le règlement particulier de l'organisateur (voir Enduro Règlement, points 3 et 4).

PARCOURS

Pour autant que possible, les parcours sont adaptés au niveau moyen de pilotage des participants. En principe, les organisateurs mettent en place des déviations « SOFT » afin d'éviter les passages trop difficiles.

COURSE ET MANCHES

Seulement 3 courses du championnat compteront pour la Promo-Cup et seront communiquées par le calendrier Enduro sur le site de Swiss Moto (<https://www.swissmoto.org/fr/dates-events>).

CLASSEMENT

Le règlement d'Enduro fait foi. Ceci également pour l'attribution des points par manche. Un classement sera établi uniquement si au moins trois pilotes seront au départ de la course.

ADMISSION LICENCE « PROMO CUP »

Les pilotes admis pour cette licence devront :

- Ne pas avoir été licenciés aux championnats suisses d'enduro ou de motocross les deux années écoulées auparavant (ex. : demande de licence 2026 = saison 2024+2025, pas de licence Swiss Moto) ;
- Les pilotes des championnats de Supermoto et Trial ayant eu une licence l'année précédente sont admis au championnat.

PROMOTION OBLIGATOIRE

- Si un pilote remporte la Cup deux années de suite, il devra obligatoirement intégrer le championnat suisse (catégorie attribuée par la CEN) l'année suivante.